

⑫

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑲ Numéro de dépôt: **88400809.5**

⑤ Int. Cl.4: **A 47 K 3/22**

⑳ Date de dépôt: **01.04.88**

③ Priorité: **03.04.87 FR 8705056**  
**03.04.87 FR 8705057**

④ Date de publication de la demande:  
**09.11.88 Bulletin 88/45**

⑧ Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE ES FR GB IT LI LU NL SE**

⑦ Demandeur: **Marielle, Jean**  
**25 rue Lucas**  
**F-03200 Vichy (FR)**

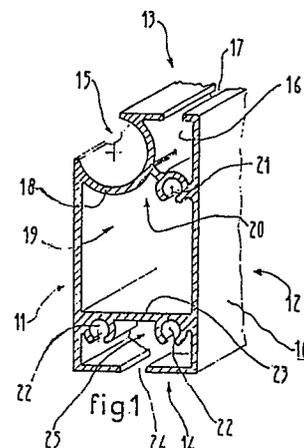
⑦ Inventeur: **Marielle, Jean**  
**25 rue Lucas**  
**F-03200 Vichy (FR)**

⑦ Mandataire: **Chanet, Jacques**  
**Conseil en Brevets 129 Avenue de Royat B.P. 27**  
**F-63400 Chamalières (FR)**

⑤ Profilé pour la réalisation d'une structure de panneau de baignoire, et structure réalisée avec le profilé.

⑦ La présente invention a pour objet un profilé destiné aux écrans de baignoire ou de cabine de douches.

Un profilé de l'invention est caractérisé en ce que la section transversale 11, 12, 13, 14 comporte : un évidement circulaire 15 ouvert sur un angle, un évidement 16 dit latéral ouvert par un passage 17, un évidement 25 d'extrémité ouvert en 24, un évidement central 19 dont la paroi de fond 20 comporte une alvéole ouverte 21, et la traverse 23 comporte deux alvéoles ouvertes 22 ; des moyens d'encliquetage disposés sur le profilé et un mécanisme compensateur comprenant un organe moteur tubuliforme contenu dans le profilé permettent à des panneaux de pivoter, coulisser, descendre et remonter au-dessus de la robinetterie d'une baignoire.



## Description

La présente invention est du domaine des commodités des habitations et elle a plus spécialement pour objet des perfectionnements à un paravent, ou écran, destiné à coopérer avec une baignoire pour constituer une cabine de douche.

Un tel écran a été décrit dans une demande de brevet FR 82 13597 (Ateliers de la Motte) et on rappelle que la caractéristique essentielle de l'invention décrite dans cette demande consiste en les moyens généraux permettant de translater verticalement le panneau autour de son axe d'articulation à un montant fixé au mur jusqu'à une hauteur l'amenant au-dessus de la robinetterie de la baignoire, et permettant de faire pivoter le panneau pour l'amener à l'aplomb de la robinetterie.

On connaît encore par une demande de brevet 84 06526 (Ateliers de la Motte) des perfectionnements à l'invention sus-visée, perfectionnements visant principalement à abaisser le coût de fabrication de tels panneaux.

L'arrière plan technologique intéressant certains organes des inventions précitées, à savoir organes d'articulation et organes de compensation de poids a été décrit dans les publications suivantes : pour les premiers organes, le brevet FR 2.322.247 (SORINE), DE 1.659.607 (BRUNE), GB 945 572 (EDUCATIONAL SUPPLY) et CA 619 269 (HICKS), pour les seconds un brevet US 3.955.239 (GROSSMAN).

Le but de la présente invention est de proposer une organisation fonctionnelle d'un tel panneau relevable et pivotable, basée sur un profilé dont la forme permet de rationaliser considérablement cette organisation.

Selon la présente invention un panneau de salle de bains du genre destiné à être monté au dessus du rebord d'une baignoire afin de pouvoir notamment utiliser la baignoire comme cabine de douche, ledit panneau pouvant pivoter autour d'un axe vertical pour être rabattu contre le mur, et coulisser le long de cet axe pour être placé au-dessus d'une robinetterie dont sont généralement pourvues les baignoires, ledit panneau comportant en outre des moyens compensateurs de poids destinés à compenser approximativement son poids, ledit panneau pouvant être constitué de panneaux élémentaires pouvant coulisser ou pivoter les uns sur les autres, chaque panneau étant constitué d'un cadre en profilé et d'une "vitre" entourée et supportée par le cadre, l'articulation du panneau sur un montant fixé au mur étant du type dans lequel un profilé mâle formant double gond est engagé par chacun de ses gonds dans des gorges du cadre et du montant, est caractérisé d'une manière générale en ce que la section transversale d'encombrement sensiblement rectangulaire dudit profilé, comprend un évidement circulaire ouvert sur un angle du profilé, et délimite par un section de couronne, un évidement dit latéral ouvert par un passage sur un premier petit côté de rectangle adjacent à l'évidement circulaire, un évidement d'extrémité ouvert sur le second petit côté de rectangle, vers sensiblement le milieu dudit

petit côté, un évidement central forme limite par le secteur de couronne, par une paroi de fond dudit évidement latéral, ladite paroi comportant une alvéole en C ouverte en direction dudit évidement central, par les deux grands côtés de rectangle, et par une traverse comportant deux alvéoles ouvertes sur ledit évidement d'extrémité.

L'intérêt de cette forme de profilé se comprend au regard de pièces ou de dispositions accessoires qui vont être décrites ci-après et dont on verra plus loin comment elles permettent l'organisation fonctionnelle du panneau.

Ainsi et selon l'invention, une pièce de raccordement d'angle des cadres, de forme parallélogramme a pour première dimension la longueur dudit grand côté du profilé et pour deuxième dimension la longueur dudit petit côté de profilé ; ladite pièce comporte quatre trous fraisés pour le passage de vis dont les axes correspondent aux axes des alvéoles, lesdits trous débouchant sur deux faces opposées, les vis étant destinées à être vissées dans lesdites alvéoles, ladite pièce comporte en outre sur deux de ses faces un tenon destiné à prendre appui contre la paroi de fond et un relief de centrage destiné à être interposé entre lesdits grands côtés du profilé.

Toujours selon la présente invention, une pièce, dite coulisseau, de forme générale parallépipédique allongée comporte le long des deux grands côtés d'une grande face, deux parties cylindriques destinées à être logées chacune dans une gorge du profilé, l'une étant coulissante dans ladite gorge, l'autre y étant fixé ; deux coulisseaux sont montés sur au moins les profilés supérieurs de deux cadres adjacents, l'un des coulisseaux étant fixe par rapport à un cadre et coulissant par rapport à l'autre, et vice versa ; il en résulte que les cadres peuvent coulisser l'un sur l'autre ; on notera qu'avantageusement des coulisseaux sont disposés de façon analogue sur les profilés inférieurs des cadres.

L'invention a également pour objet un joint profilé à section triangulaire creuse et fendue à l'un des sommets de triangle, ledit joint étant destiné à pincer l'un des bords de l'ouverture dudit évidement d'extrémité, tandis qu'il s'appuie par son côté opposé à la fente, contre une vitre passant à travers ladite ouverture ; deux des côtés de triangle sont prolongés tandis que le côté opposé à la fente est légèrement bombé vers l'intérieur ; le joint a donc une section grosso modo en F.

L'invention a encore pour objet une pièce à section étranglée en son centre, destinée à être pincée entre les bords en regard du passage de l'évidement latéral, au moins le long des profilés inférieurs des cadres amenés à reposer sur le rebord de la baignoire.

Suivant un détail d'organisation fonctionnelle du panneau le mécanisme compensateur de poids est disposé dans l'évidement central d'un dit profilé fixé au mur tandis que des moyens d'encliquetage souple sont disposés sur ledit profilé fixé, lesdits moyens d'encliquetage étant destinés à maintenir

les panneaux dans ses positions haute et basse tout en permettant qu'un léger appui manuel sur les panneaux escamote lesdits moyens et autorise la descente et la montée des panneaux jusqu'à leur position basse.

Avantageusement ledit mécanisme compensateur comprend un organe moteur tubuliforme et une rallonge tubulaire à embouts d'extrémité carrés, une lumière pratiquée dans la paroi de la gorge le long d'un plan joignant l'axe de la gorge à l'axe de l'évidement central d'autre part, ladite lumière ayant une longueur supérieure à la hauteur de la robinetterie par rapport au rebord de la baignoire, et étant destinée au passage d'un goujon solidaire de la rallonge, une échancrure étant pratiquée dans le gond logé dans la gorge dudit montant fixé, ladite échancrure étant destinée à loger la tête dépassante du goujon, ce par quoi le gond est solidaire de la rallonge en translation, mais libre en rotation par rapport à cette dernière.

Avantageusement, lesdits moyens d'encliquetage souple comprennent une pièce élastique logeable dans ledit évidement d'extrémité du profilé formant montant grâce à un découpage dans les parties délimitant ledit évidement, ladite pièce élastique comportant deux bossages destinés à interférer, à travers deux orifices pratiqués dans la paroi de traverse, dans le trajet de l'embout inférieur de la rallonge, lesdits bossages s'escamottant lors du passage légèrement forcé de l'embout mais ne s'escamottant pas sous le poids apparent du panneau.

La présente invention sera mieux comprise et des détails en relevant apparaîtront à la description qui va être faite de formes particulières de réalisation et d'applications, en relation avec les figures des planches annexées, dans lesquelles :

- la fig. 1 est une coupe du profilé de l'invention,

- la fig. 2 illustre en élévation un raccordement d'angle de panneaux,

- la fig.3 est une pièce de raccordement utilisé dans l'exemple de la figure précédente,

- la fig.4 illustre en perspective coupée suivant un plan vertical P1 le montage coulissant de deux panneaux,

- la fig.5 illustre en coupe par un plan horizontal P2 le montage en charnière des panneaux sur un montant,

- la fig.6 illustre principalement un joint de contact des panneaux avec les rebords de baignoire,

- la fig.7 est une représentation écorchée illustrant la coopération d'un organe dit rallonge avec la charnière des panneaux,

- la fig.8 est une coupe transversale suivant le plan P3 de la figure précédente,

- la fig.9 est une illustration analogue des parties sous-jacentes à la rallonge de la fig.7,

- la fig.10 est une perspective illustrant un panneau monté sur une baignoire, partiellement écorchée pour illustrer l'organisation des pièces des figures 7 à 9.

- la fig.11 est une perspective d'une forme particulière d'application du profilé des figures

précédentes,

- la fig.12 est une vue de dessus de la figure précédente.

- la fig.13 est une coupe par un plan horizontal d'un détail de la figure précédente à plus grande échelle,

- la fig.14 illustre en perspective un organe de la figure précédente,

- la fig.15 est une illustration en perspective d'une autre forme de réalisation mettant en oeuvre le profilé de l'invention,

- la fig.16 est une vue de dessus de la figure précédente.

- la fig.17 est une coupe par un plan vertical illustrant un détail de la fig.15, enfin

- la fig.18 illustre en perspective une autre forme d'application du profilé de l'invention.

Sur la fig.1, un profilé 10 en aluminium extrudé par exemple, a une section transversale d'encombrement sensiblement rectangulaire définie par les faces 11,12,13,14 dudit profilé ; la section comporte un évidement circulaire 15 ouvert sur un angle du profilé, et délimité par un secteur de couronne, un évidement 16 dit latéral ouvert par un passage 17 sur un premier petit côté 13 de rectangle adjacent à l'évidement circulaire, un évidement 25 d'extrémité ouvert 24 sur le second petit côté 14 de rectangle, vers sensiblement le milieu dudit petit côté, un évidement central 19 fermé limité par le secteur de couronne, par une paroi de fond (20) dudit évidement latéral, ladite paroi comportant une alvéole 21 en C ouverte en direction dudit évidement central, par les deux grands côtés 11,12 de rectangle, et par une traverse 23 comportant deux alvéoles 22 ouvertes sur ledit évidement d'extrémité.

Sur les fig.2 et 3, une pièce de raccordement 25 de forme générale parallélépipédique a pour première dimension L1 la longueur d'un dit grand côté 11,12 de section du grand profilé et pour deuxième dimension L2 la longueur d'un dit petit côté 13,14 ; elle comporte quatre trous fraisés tels que 26 en des emplacements correspondant à celui des alvéoles 21,22 ; elle comporte en outre sur une petite face un tenon 27 destiné à s'encaster dans l'évidement central 19 et à prendre appui contre les parties en relief de la paroi de fond 20, et sur l'une de ses grandes faces un relief de centrage 28 destiné à être interposé lui aussi entre les grands côtés 11,12 de profilé. Dans cette forme de réalisation des passages de vis 29 permettent d'introduire des vis 29' qui s'épaulent sur le petit côté 14 du profilé, de part et d'autre de l'ouverture 24, et qui engrènent dans les alvéoles 22.

Sur la fig.4, un coulisseau 30 a une forme générale parallélépipédique comportant le long des deux grands côtés d'une grande face deux parties cylindrique 31,32 logées chacune dans la gorge 15 d'un profilé formant bord horizontal d'un cadre de panneau ; l'une des parties cylindriques est collée, ou autrement bloquée, dans la gorge où elle est logée tandis que l'autre y est libre de circuler ; deux coulisseaux 30,30' (fig.10) sont montés sur les profilés supérieurs de deux cadres adjacents 6,6' ; le coulisseau 30 est fixé dans la gorge du panneau 6 tandis que le coulisseau 30' est fixé dans la gorge 15

du panneau 6', chacun d'eux pouvant coulisser dans la gorge de l'autre panneau ; en position recouvrante, le coulisseau 30' vient en butée contre la pièce de raccordement 25. Une disposition analogue de coulisseaux peut être prévue à la partie inférieure des panneaux.

On remarque encore sur la fig.4 la présence de joints profilés 35 pinçant l'un des bords de l'ouverture 24 de l'évidement 25 tandis qu'il s'appuie par son côté opposé à sa fente, contre la vitre 7 qui pénètre elle-même dans ladite ouverture. L'encadré 4a, à plus grande échelle, illustre la section du profilé qui apparaît comme une section triangulaire creuse fendue à l'un des sommets de triangle et dont deux des côtés de triangle sont prolongés tandis que celui d'entre eux qui est opposé à la fente est légèrement bombé à l'intérieur, et éfilé à son extrémité. Ce joint 35 est introduit, grâce à son côté éfilé dans les fentes 24 après que les vitres aient été montés dans les cadres.

Sur la fig.6, un joint profilé 40 en matière élastique est pincé entre les bords en regard du passage 17 de l'évidement latéral 16 d'un profilé inférieur de cadre ; le joint 40 a une section étranglée à son centre comportant de part et d'autre de l'étranglement une partie pleine 38 et une partie tubulaire à paroi mince 39 ; dans la position représentée en fig.10 la partie tubulaire du joint vient s'écraser contre le rebord 3 de la baignoire.

Sur la fig.5, on a illustré en coupant un plan horizontal la façon dont sont articulées les panneaux contre un montant fixé au mur. Y apparaît comment de façon connue un profilé mâle 4 formant double gonds 4',4'' est engagé par chacun de ses gonds dans les gorges 15 du cadre 6 et du montant 8. On remarquera cependant que conformément à une caractéristique de l'invention les profilés adjacents du cadre 6 et du montant 8 sont disposés de façon symétrique par rapport à une ligne pouvant être l'axe de symétrie du profilé mâle 4, et non par rapport à un plan ; la disposition de symétrie axiale illustrée sur la figure permet au panneau un débattement aussi bien d'un côté que de l'autre (flèches 50), ce qui évite de forcer malencontreusement la charnière et ce qui serait le cas si la disposition de symétrie planèrè avait été adoptée.

Sur les fig.7 à 10 un mécanisme compensateur de poids comprend un organe moteur tubuliforme 51, vérin pneumatique ou ressort à boudin par exemple, et une rallonge 52 tubulaire à embouts d'extrémité carrés à bords arrondis 53,53' (voir aussi fig.5) ; la rallonge repose sur l'extrémité supérieure du moyen 51 ; elle comporte vissée en son milieu un goujon 55 dont la tête 57 dépasse largement ; la tête 57 est engagée dans une lumière longitudinale 54 pratiquée dans le secteur de couronne 18 du profilé 8, la lumière 54 s'étendant sur une hauteur H1 un peu supérieure à la hauteur H2 correspondant au point culminant de la robinetterie (9) au-dessus du rebord 3 de la baignoire ; en outre, la tête est logée dans une échancrure 56 pratiquée dans le gond 4'' de manière à rendre le profilé mâle 4 solidaire en translation de la rallonge 52 lorsque la tête de goujon 57 se déplace dans la lumière 54.

Dans l'encadré 8a on a représenté une variante

d'exécution de la lumière 56, variante suivant laquelle la lumière est comprise dans une pièce de raccordement 59, en matière plastique par exemple, qui peut être insérée entre deux tronçons de profilé 4 et qui en a même section.

Sur la fig.9 plus particulièrement, il apparaît que les embouts carrés 53,53' coopèrent avec une pièce élastique 60 comportant deux bossages arrondis tels que 65 et 66 (seul le bossage 65 est bien visible), pour former un moyen d'encliquetage souple ; les bossages 65 et 66 pénètrent dans l'évidement central à travers deux orifices 63,64 pratiqués dans la traverse 23 (fig.7) de manière à interférer dans le trajet des embouts, embout inférieur 53' dans le cas de figure. La pièce 60 est logée dans l'évidement d'extrémité 25 grâce à une découpe 61 de longueur L3 légèrement supérieure à cell L4 de la pièce 60. Lorsque l'embout 53' passe soit en montant soit en descendant au droit des bossages 65 et 66, il provoque la flexion (tirets 60') de la pièce 60 ; en particulier si la force du mécanisme compensateur est telle que l'ensemble des panneaux conserve un léger poids apparent, le mécanisme d'encliquetage exercera une force suffisante pour maintenir les panneaux en position haute, ou basse, mais s'effacera sous l'effort d'un léger appui manuel sur les panneaux.

Sur la fig.10, on retrouve, schématisés, les éléments du mécanisme des figures précédentes ; on y observe cependant qu'il est prévu une seconde échancrure 56' symétrique de la première par rapport à la ligne médiane 70 du panneau ; cette seconde échancrure sera utilisée pour transformer un panneau battant à gauche du montant 8, en un panneau battant à droite, ce qui est assez souvent nécessité par l'agencement des baignoires.

Sur la fig.11 une porte de cabine de douches est constituée de deux panneaux 102 et 103 entourés d'un cadre 105 en profilé d'aluminium par exemple ; le panneau 102 est articulé à un montant 106 de chambranle fixé au mur ; un second montant de chambranle 114 est constitué par un profilé en F servant à fixer un panneau 117 dit de battue contre la face arrière duquel le panneau 103 peut être appliqué lorsque la porte est refermée ; le sol de la cabine de douche est constitué par un bac de réception 115.

Quelquefois le bac de réception a une largeur inférieure à celle de la cabine ; dans ce cas on doit maçonner un raccordement du bac avec le mur, raccordement généralement recouvert de carrelage 119. La fonction du panneau de battue 117 est précisément de permettre qu'une porte préfabriquée s'adapte à des largeurs variées des cabines de douches, dans une certaine plage de largeur. On remarque que le panneau 117 est découpé à son extrémité inférieure pour pouvoir s'adapter à la pente éventuelle du carrelage.

Sur la fig.12, il apparaît comment de façon connue le panneau 103 est articulé au panneau 102 par une première charnière 120 et le panneau 102 au montant 106 par une charnière 120' il y apparaît aussi comment l'extrémité du panneau 103 vient d'appliquer derrière le panneau de battue 117. On remarque sur cette figure le profilé en F 114 collé au mur

par son dos et insérant entre ses branches le bord vertical du panneau de battue.

Sur la fig.13 la charnière 120, relevant de l'invention, est composée d'un profilé mâle comprenant deux parties en couronne circulaire reliées entre elles par une partie médiane ; une pièce 109 a une section comprenant les mêmes éléments que ceux du profilé mâle mais comporte en outre perpendiculairement à la partie intermédiaire une aile 110 à fonction de tirette.

Sur la fig.14 il apparaît que la pièce 109 comporte dans le prolongement de ses parties à section circulaire, ou en couronne, des tenons cylindriques 111 qui sont destinés à être enfoncés en force dans les évidements correspondants des parties à section en couronne du profilé.

Sur les fig.11 à 13 on remarque que des barres transversales 112 à fonction de poignées sont fixées sur les côtés intérieurs des panneaux 102 et 103, ces barres servent de poignées ou encore à disposer des objets tels que gants de toilette ou serviette.

Sur les fig.15 à 17, un écran destiné à surmonter un receveur de douches 200 est destiné à éviter les projections d'eau au-dessus des deux côtés du receveur. L'écran est composé de deux ensembles de panneaux similaires 201,202 et 203,204 ; chaque ensemble est composé de deux panneaux coulissant l'un sur l'autre (202 sur 201 et 204 sur 203) ; l'un des panneaux, 201 par exemple, est fixé solidement au mur par un profilé 206 en U ; les deux ensembles sont réunis à la jonction des deux autres panneaux 202,203 par une charnière 205 ; la charnière 205 peut comporter un jeu lui autorisant un léger déplacement vertical (flèche 208) ; un tenon de butée 209 est avantageusement disposé à la base de l'un des panneaux tel que 202 afin de limiter le débattement des panneaux à la surface du receveur.

Sur la fig.18, un écran pour baignoire ou bac de douche est composé de plusieurs panneaux repliables 302,304, chaque panneau étant constitué d'un cadre en profilé 301 et d'une vitre ; chacun des panneaux a une largeur inférieure à la distance entre l'extrémité de la robinetterie et le bord extérieur de la baignoire 300 ; le panneau 302 est articulé sur le mur le long de son bord 301'.

Sur l'ensemble des figures, des profilés servant d'encadrement aux panneaux, tels que les profilés 10, 105, 301 et les profilés des panneaux 201 à 204, sont analogues et répondent à la définition donnée plus haut pour le profilé 10.

Bien que l'on ait décrit et représenté des formes particulières et préférées de réalisation de l'invention, il doit être compris que la portée de cette dernière n'est pas limitée à cette forme mais qu'elle s'étend à tout panneau pour transformer une baignoire en une cabine de douche comportant, prises séparément ou en combinaison, les caractéristiques générales ou particulières précisées dans la description.

## Revendications

1.- Panneau (2,102,103) de salles de bains du genre destiné à être monté au dessus du rebord d'une baignoire (3) ou d'un receveur (200) de cabine de douche (115,200,300) afin de pouvoir notamment utiliser la baignoire comme cabine de douche, le dit panneau pouvant pivoter autour d'un axe vertical pour être rabattu contre le mur, et coulisser le long de cet axe pour être placé au dessus d'une robinetterie dont sont généralement pourvues les baignoires, ledit panneau comportant en outre des moyens compensateurs de poids destiné à compenser approximativement son poids, le dit panneau pouvant être constitué de panneaux élémentaires (2',2'') pouvant coulisser ou pivoter les uns sur les autres, chaque panneau étant constitué d'un cadre (6) en profilé et d'une "vitre" (7) entourée et supportée par le cadre, l'articulation du panneau (2) sur un montant (8) fixé au mur étant du type dans lequel un profilé mâle (4) formant double gond (4',4'') est engagé par chacun de ses gonds dans des gorges (15) du cadre et du montant, caractérisé :

en ce que la section transversale d'encombrement sensiblement rectangulaire (11,12,13,14) dudit profilé, comporte :

- un évidement circulaire (15) ouvert sur un angle du profilé, et délimité par un secteur de couronne (18),

- un évidement (16) dit latéral ouvert par un passage (17) sur un premier petit côté (13) de rectangle adjacent à l'évidement circulaire,

- un évidement (25) d'extrémité ouvert (24) sur le second petit côté (14) de rectangle, vers sensiblement le milieu dudit petit côté,

- un évidement central (19) fermé limité par le secteur de couronne, par une paroi de fond (20) dudit évidement latéral, ladite paroi comportant une alvéole (21) en C ouverte en direction dudit évidement central, par les deux grands côtés (11,12) de rectangle, et par une traverse (23) comportant deux alvéoles (22) ouvertes sur ledit évidement d'extrémité ;

2.- Panneau selon la revendication 2, caractérisé :

par une pièce (25) de raccordement d'angle des cadres, de forme parallélépipédique ayant pour première dimension (L1) la longueur dudit grand côté (11,12) du profilé et pour deuxième dimension (L2) la longueur dudit petit côté (13,14) de profilé,

ladite pièce comportant quatre trous fraisés (26) pour le passage de vis dont les axes correspondent aux axes des alvéoles (21,22), lesdits trous débouchant sur deux faces opposées, les vis étant destinées à être vissées dans lesdites alvéoles,

ladite pièce comportant en outre sur une petite face un tenon (27) destiné à prendre appui contre la paroi de fond (20), et sur l'une de ses grandes faces un relief de centrage (28) destiné à être interposé entre lesdits grands côtés du profilé ;

3.- Panneau selon la revendication 1, caracté-

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

5

risé :

par au moins une pièce, dite coulisseau (30), de forme générale parallélépipédique allongée comportant le long des deux grands côtés d'une grande face, deux parties cylindriques (31,32) destinées à être logées chacune dans une gorge (15) du profilé, l'une étant coulissante dans ladite gorge, l'autre y étant fixée ;

4.- Panneau selon la revendication 3, caractérisé :

en ce que deux coulisseaux (30,30') sont montés sur au moins les profilés supérieurs de deux cadres adjacents (6',6''), l'un des coulisseaux étant fixe par rapport à un cadre et coulissant par rapport à l'autre, et vice versa,

d'où il résulte que les cadres peuvent coulisser l'un sur l'autre ;

5.- Panneau selon la revendication 1, caractérisé :

par un joint profilé (35) à section triangulaire creuse et fendue à l'un des sommets de triangle, le dit joint étant destiné à pincer l'un des bords de l'ouverture (24) du dit évidement (25) d'extrémité, tandis qu'il s'appuie par son côté opposé à la fente, contre une vitre (7) passant à travers ladite ouverture (24) (fig.4,5) ;

6.- Panneau selon la revendication 1, caractérisé :

par un joint profilé (40) en matière élastique à section étranglée en son centre, comportant de part et d'autre de l'étranglement une partie pleine (38) et une partie tubulaire à paroi mince (39), et destiné à être pincé entre les bords en regard du passage (17) de l'évidement latéral (16), au moins le long des profilés inférieurs des cadres amenés à reposer sur le rebord de la baignoire (fig.6) ;

7.- Panneau selon la revendication 1, caractérisé :

en ce que ledit mécanisme compensateur de poids (41,42) est disposé dans l'évidement central d'un dit profilé (8) fixé au mur, et

en ce que des moyens d'encliquetage souple sont disposés sur le dit profilé fixé, les dits moyens d'encliquetage étant destinés à maintenir les panneaux en position haute (au dessus du niveau de la robinetterie) tout en permettant qu'un léger appui manuel sur les panneaux escamote les dits moyens et autorise la descente de panneaux, jusqu'à leur position basse ;

8.- Panneau selon la revendication 7, caractérisé :

en ce que ledit mécanisme compensateur comprend un organe moteur tubuliforme (51) et une rallonge tubulaire (52) à embouts d'extrémité carrés (53,53'), une lumière (54) pratiquée dans la paroi de la gorge (15) le long d'un plan joignant l'axe de la gorge à l'axe de l'évidement central d'autre part, la dite lumière ayant une longueur (H1) supérieure à la hauteur (H2) de la robinetterie par rapport au rebord de la baignoire, et étant destinée au passage d'un goujon (55) solidaire de la rallonge, une échan-

crure (56) étant pratiquée dans le gond (4'') logé dans la gorge du dit montant fixé (8) la dite échancrure étant destinée à loger la tête dépassante (57) du goujon, ce par quoi le gond est solidaire de la rallonge en translation, mais libre en rotation par rapport à cette dernière ;

9.- Panneau selon la revendication 8, caractérisé :

en ce que les dits moyens d'encliquetage souple comprennent une pièce élastique (60) logeable dans ledit évidement d'extrémité (25) du profilé formant montant grâce à un découpage (61) dans les parties délimitant ledit évidement, la dite pièce élastique comportant deux bossages (65,66) destinés à interférer, à travers deux orifices (63,64) pratiqués dans la paroi de traverse (23), dans le trajet de l'embout inférieur (53') de la rallonge, les dits bossages s'escamottant lors du passage légèrement forcé de l'embout mais ne s'escamottant pas sous le poids apparent du panneau.

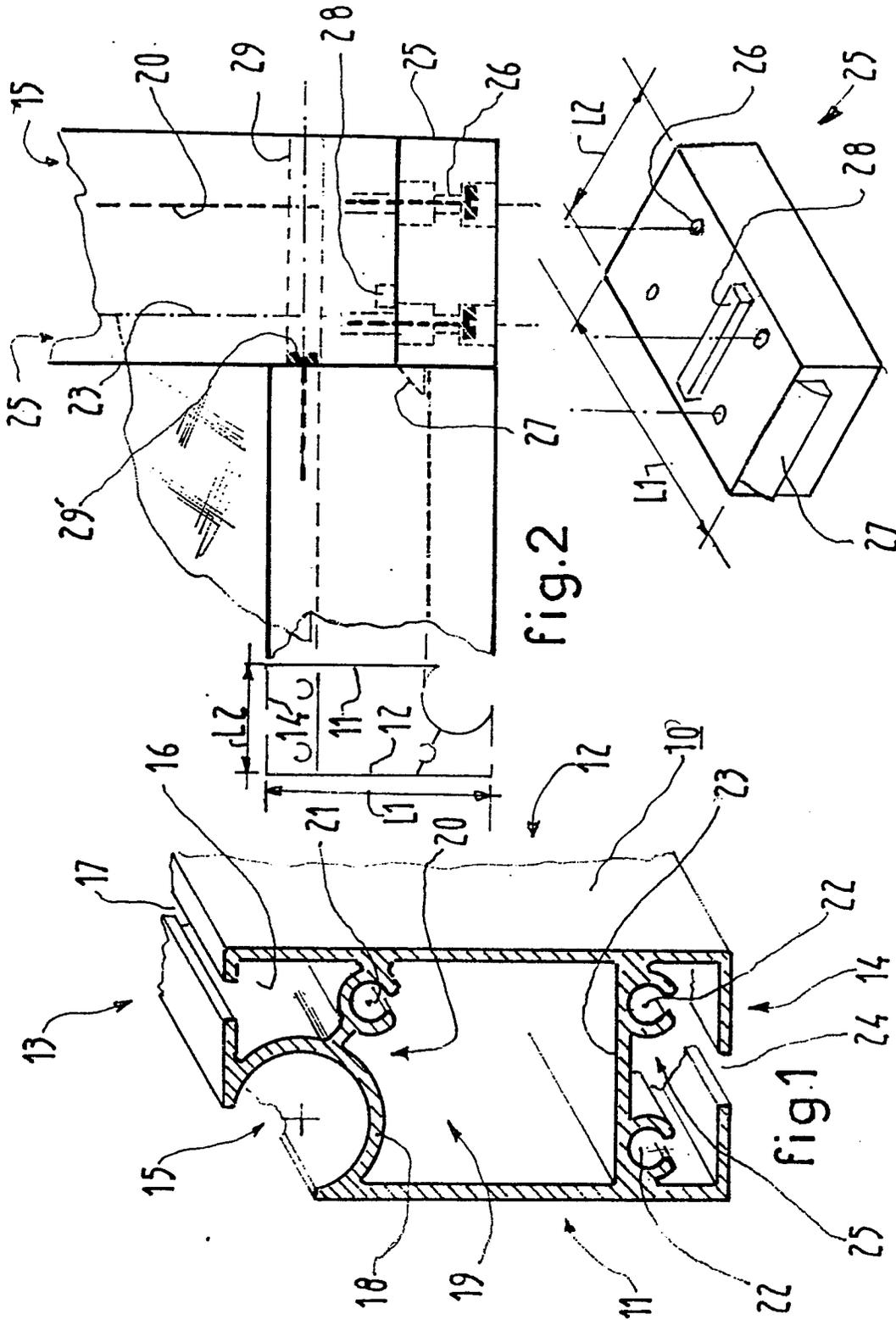


fig.2

fig.3

fig.1

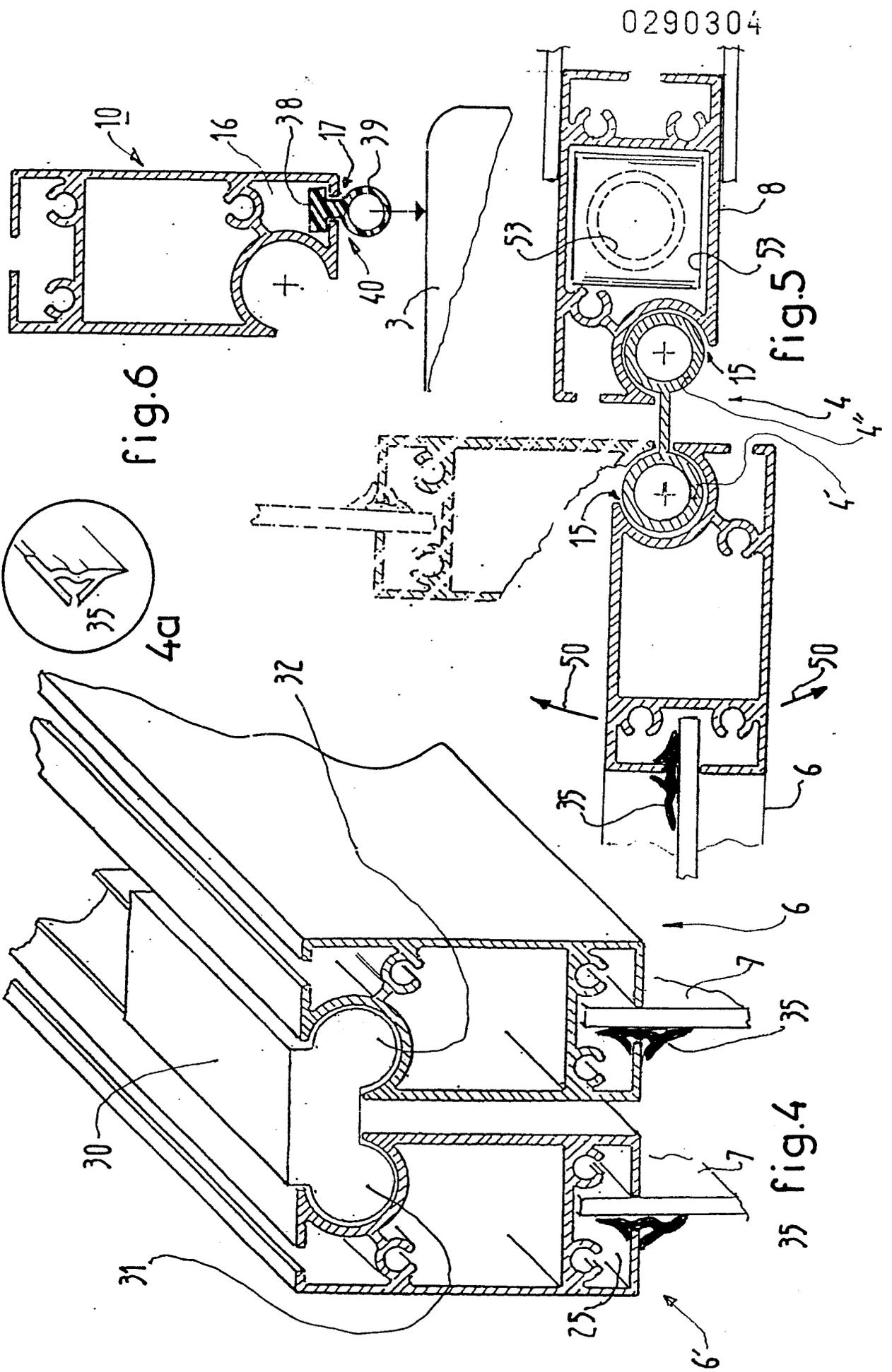
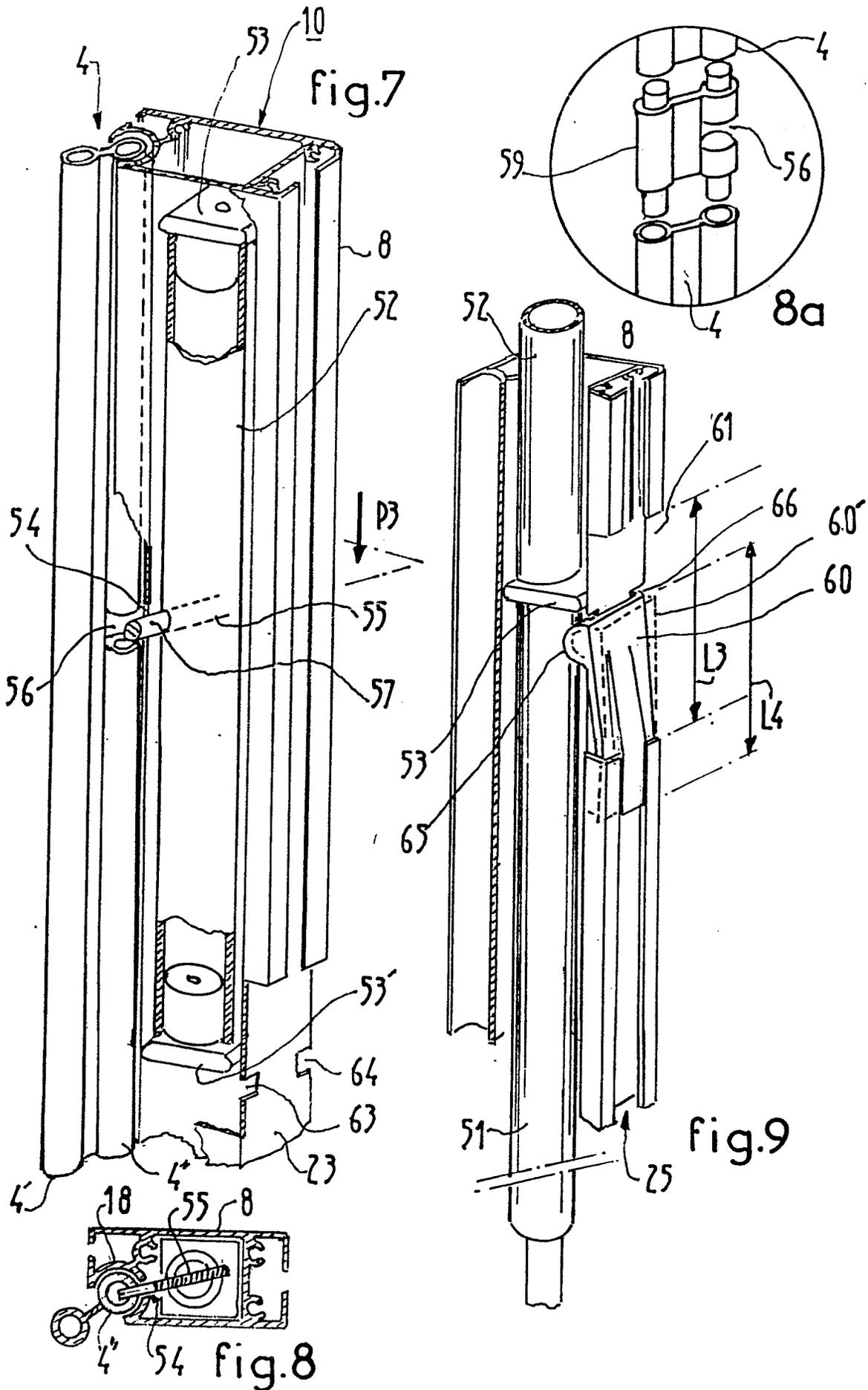


fig.6

fig.5

fig.4

0290304



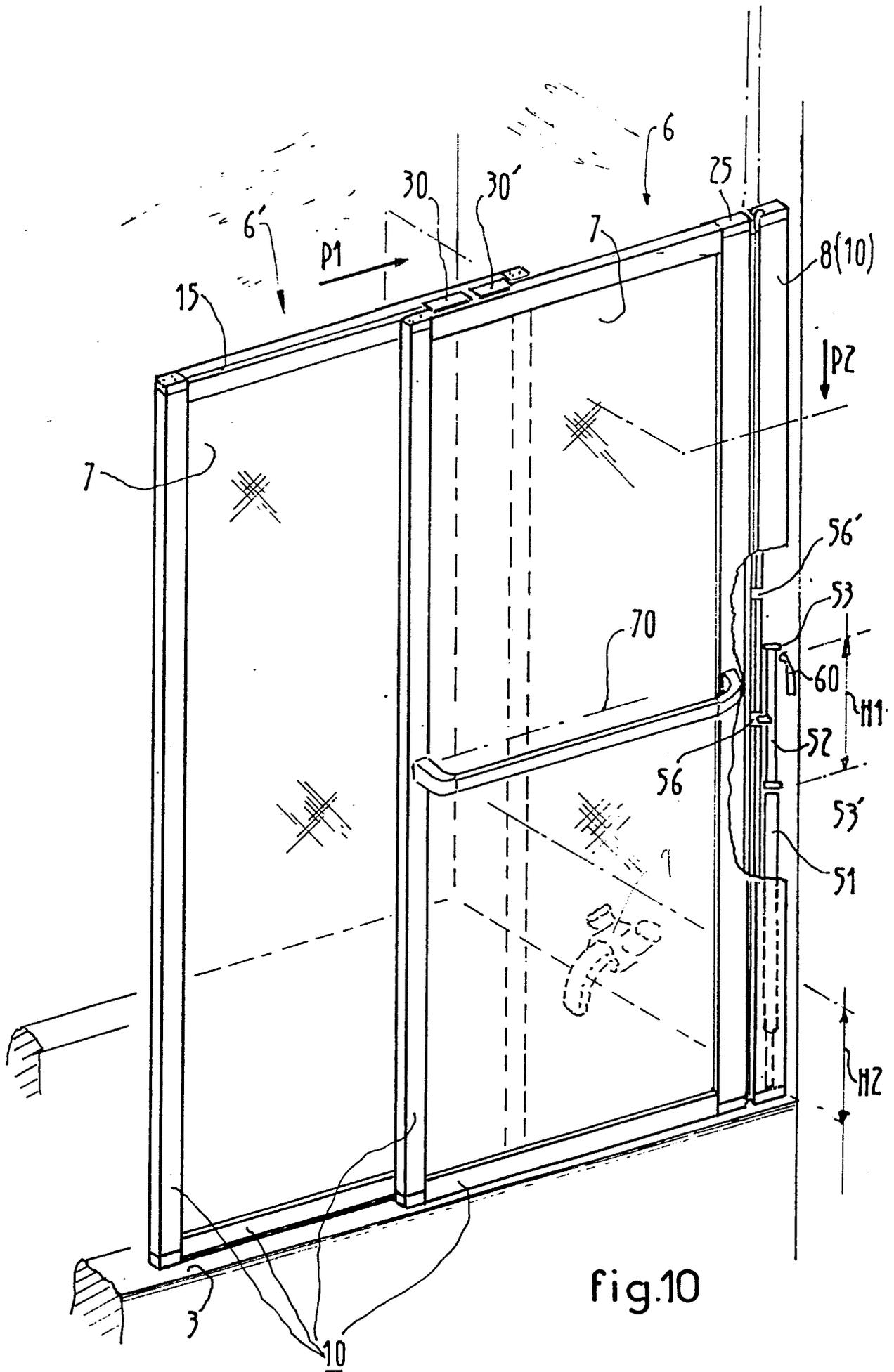


fig.10

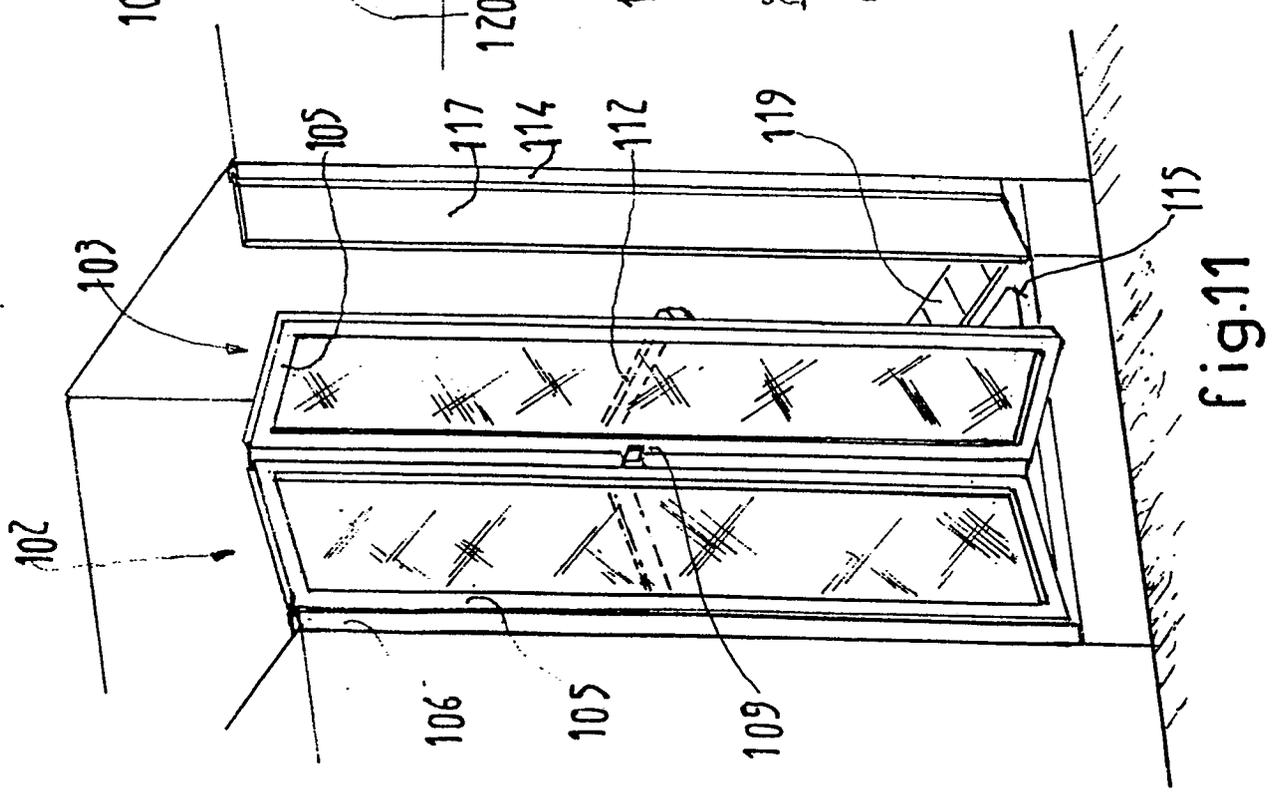


fig.11

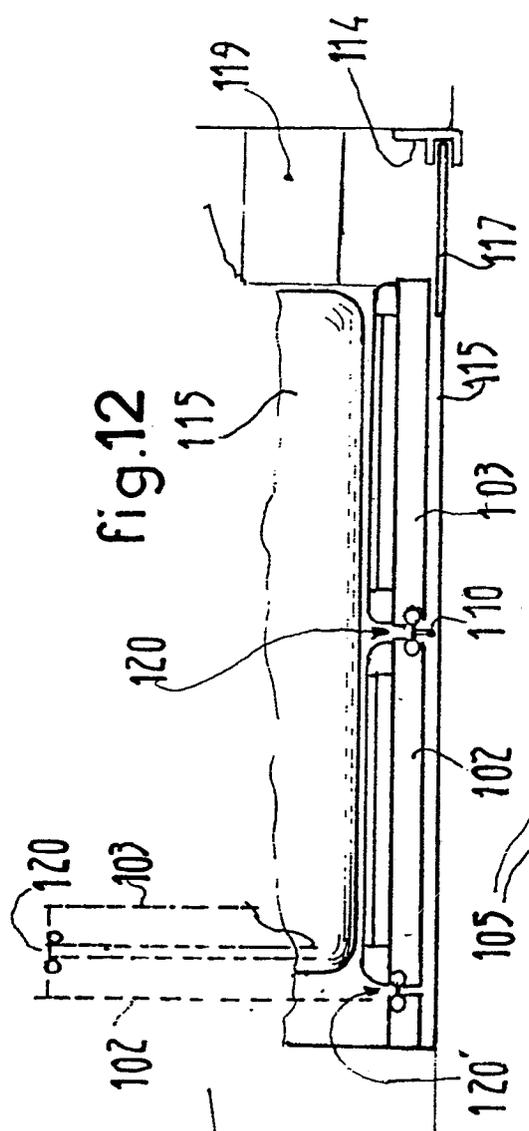


fig.12

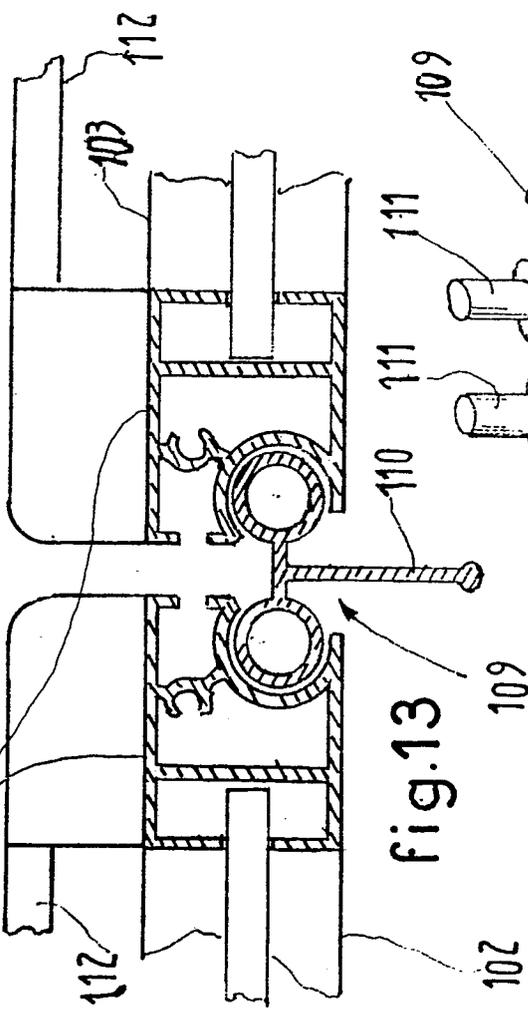


fig.13

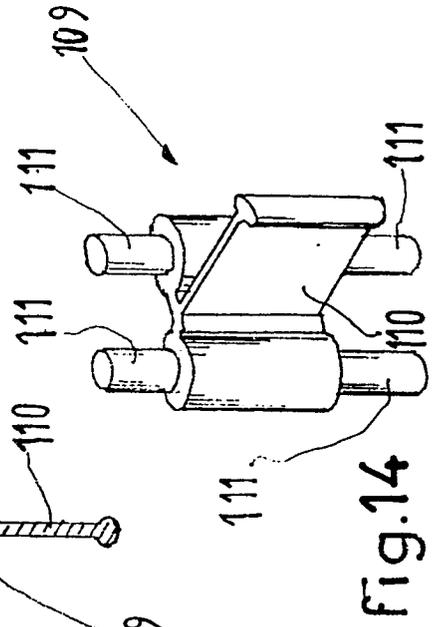


fig.14

0290304

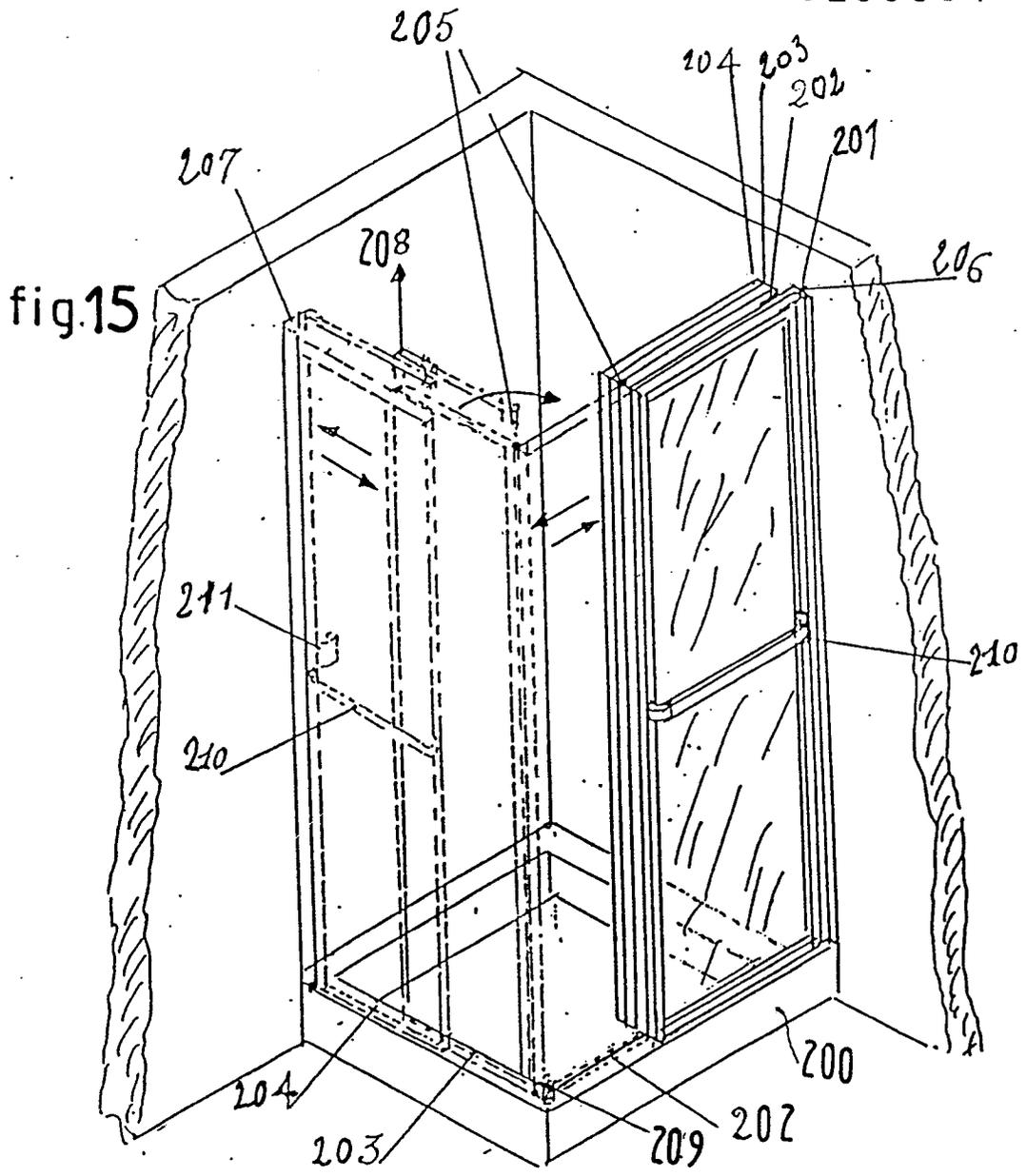
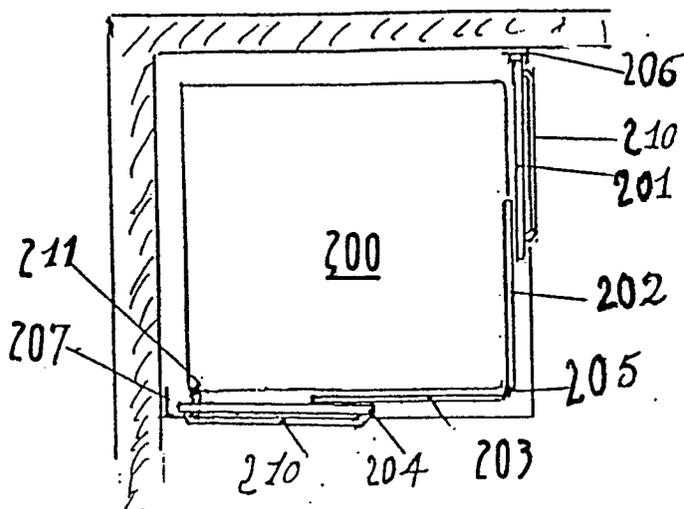
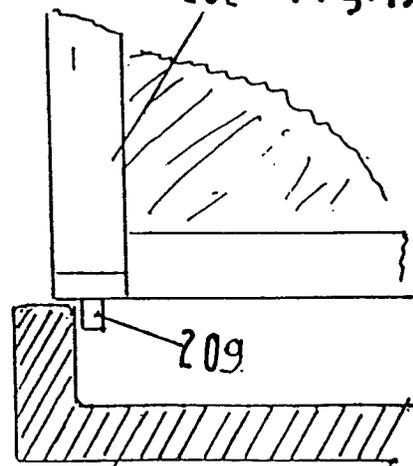


fig.16



202 fig.17



0290304

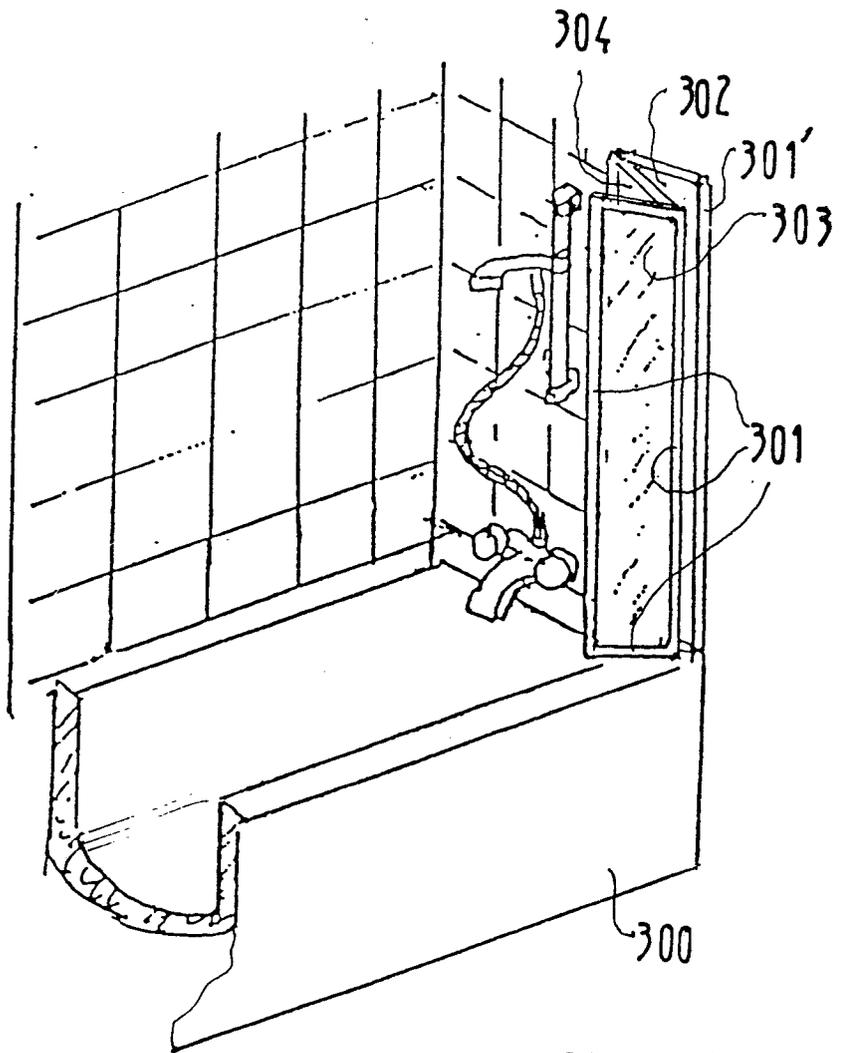


fig.18